



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'ÉVALUATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU
HANDICAP AIDE HUMAINE
AUPRES DES CIC-PAT DE SEINE-ET-MARNE**

Autorité responsable de l'appel à candidatures :

La Directrice de la MDPH de Seine & Marne 16 Rue de l'Aluminium – 77176 Savigny Le Temple

Date limite de dépôt des candidatures : mardi 4 juillet 2023

1 – Qualité et adresse de l'autorité compétente

Monsieur Bernard COZIC, Président délégué de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Seine & Marne - 16 Rue de l'Aluminium – 77176 Savigny Le Temple

2 – Objet de l'appel à candidatures

Créée par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Seine-et-Marne (MDPH) est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées seine-et-marnaises et de leurs proches.

Cet accompagnement comprend l'évaluation du handicap et des besoins de compensation définis en fonction du projet de vie. Ce travail vise à élaborer un plan personnalisé de compensation (PPC) dont l'instruction et la mise en œuvre dépend de la MDPH qui assure l'instruction des demandes (attributions de prestations, de cartes, orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle) et leur exécution après décision de la CDAPH.

Parmi les mesures de compensation existantes, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide financière versée par le Département. Elle permet la prise en charge de certaines dépenses liées au handicap.

C'est une aide personnalisée, modulable en fonction des besoins de la personne.

Compte tenu du volume des demandes réceptionnées sur l'ensemble du territoire départemental, et dans un contexte de post cyber attaque, la MDPH a besoin d'un relais pour l'évaluation des besoins d'aide humaine des personnes handicapées sollicitant un droit à compensation.

Cet appel à candidatures a donc pour enjeu la résorption du nombre de dossiers à évaluer au sein du service évaluation et compensation, afin d'apporter une réponse aux besoins d'aide humaine des Seine-et-marnais dans un délai contraint.

Le candidat devra présenter une expérience dans l'évaluation de la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap et justifier d'une connaissance des partenaires présents sur le secteur d'intervention.

Cette mission doit obligatoirement être portée par un CIC-PAT de Seine-et-Marne dans le cadre de l'autorisation délivrée par le Département de Seine-et-Marne.

3 – Cahier des charges et demande d'informations complémentaires.

Le cahier des charges de l'appel à candidature est adressé par courrier postal ou par messagerie sur simple demande écrite formulée auprès de la MDPH de Seine & Marne à l'adresse suivante : linda.marques@mdph77.fr.

Les candidats peuvent solliciter des précisions complémentaires avant le 3 juillet 2023 exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : sarah.girard@mdph77.fr en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures "appel à candidatures PCH aide humaine".

4 – Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi). L'instructeur établira un compte rendu d'analyse motivé sur chacun des projets. L'acte d'engagement sera notifié au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception et sera accompagnée de la convention afférente, à signer en deux exemplaires.

5 – Modalités de transmission du dossier du candidat

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier postal recommandé avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi, ou par courriel à l'adresse suivante : brigitte.bertho@mdph77.fr au plus tard le 4 juillet 2023 à minuit. L'adresse postale est la suivante :

Le dossier de candidature devra être adressé à :

Madame la Directrice de la MDPH

16 Rue de l'Aluminium

77176 Savigny Le Temple

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature en précisant leurs coordonnées.

6 – Composition du dossier

6-1 – Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) l'acte d'engagement
- b) les documents permettant une identification de candidat, notamment un exemplaire de ses statuts;
- c) une déclaration sur l'honneur du candidat, certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- d) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L 313-16, L 331-5, L 471-3, L 472-10, L 474-2 ou L474-5 ;
- e) les éléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but médico-social, tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

6-2 – Concernant la réponse à l'appel à candidature, les documents suivants seront joints :

- a) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le candidat doit satisfaire :
 - ✓ un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification ;
 - ✓ une note méthodologique présentant la manière dont le candidat propose de réaliser les évaluations, les visites à domicile et le compte-rendu des appels téléphoniques ;
 - ✓ un dossier financier comportant les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires ou tout autre document permettant de s'assurer de la solidité financière du candidat.
- b) tout document permettant de décrire de manière complète les modalités d'évaluation en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;

Fait à SAVIGNY LE TEMPLE, le 23 juin 2023

La Directrice de la Maison Départementale
des Personnes Handicapées

Armelle ROUSSELOT

